

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12
Date de la convocation : 08/02/2024 Date d'affichage : 08/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.
Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mme Mélina ISOUX), Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mr François PARIS)

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENNICHÉ

Délibération du Conseil Municipal n°2024-011

SAEM DES TELESKIS SALLANCHES/CORDON

- Conventions de prêt entre la commune de Cordon et la SAEM des téléskis Sallanches – Cordon

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'établir des conventions pour les prêts de véhicule au cours de l'hiver 2023/2024, et de les prévoir pour les saisons futures.

Considérant que la commune de Cordon dispose d'un parc automobile, dont certains véhicules ne sont pas utilisés,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les règles afin de responsabiliser la SAEM utilisatrices et de conclure des conventions,

Il est proposé à l'Assemblée de valider les conventions de prêt de véhicules communaux, annexées à la délibération qui précise les conditions du prêt et les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré en l'absence de M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la convention de prêt de véhicules communaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 février 2024

Le Maire,

Mr François PARIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paris", is written over the bottom left of the seal.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 27 JAN. 2024
Affiché le :

27 JAN. 2024

La Secrétaire de Séance,
Mme Adeline HENNICHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Adeline Henniche", is written over the text above it.